



Problème concernant les décisions du tribunal familiale

Par **corinne78**, le **04/10/2009** à **22:11**

Bonjour, rnje viens de m installer dans les yvelines pour a la base etre en couple mais je me retrouve seule, en partant de lyon(ville du papa de ma fille), il a fallu passer par le tribunal des affaires familiales pour convenir des vacances et des week ends chez le papa de ma fille,un week end par mois, et presque toutes le vacances scolaires sauf moitié été et fetes de noel jour de l an.Malheureusement ma situation financière et professionnelle (heure fin travail vendredi soir 20h), ne me permet pas de présenter ma fille un week end par mois a son papa, de plus il est stipulé sur l ordonnance du tribunal que le papa doit assumer financièrement une partie du trajet, chose qui refuse.Si celui ci demande a la police de se présenter a mon domicile pour non présentation de l enfant que doit je faire, Dois je ressaisir le tribunal de lyon pour changement de situation , je ne peux pas payer d avocat,il faut aussi savoir que lors de la procédure le papa de ma fille, routier de nuit sur les trajets paris lyon ,avait convenu en commun accord avec moi, qu il prendrais notre fille en camion pour arranger les deux parties mais les rendez vous sur une air d autoroute peu fréquentable de mennecy villabé (sud paris), ce a une heure tardive 22 ou 23H) ,me donne une insécurité pour ma fille et moi meme,je compte sur votre professionnalisme pour me répondre, dans l attente de vous lire, cordialement corinne